

Sécurité maritime en Afrique orientale et australe et océan Indien

- Un partenariat solide en faveur d'un espace maritime sûr et sécurisé



Financé par
l'Union européenne

Au-delà de la piraterie...

Début 2000 : La piraterie au large des côtes de la Somalie devient une menace grandissante

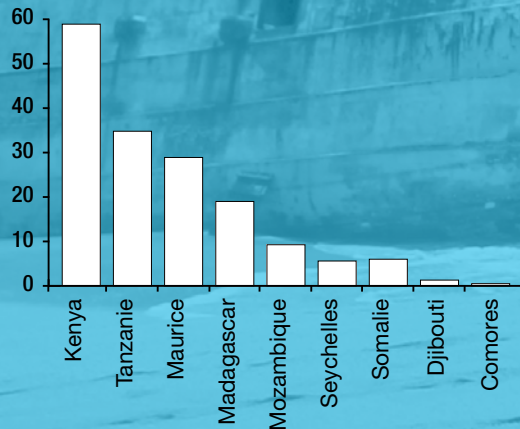
2008 : La communauté internationale se mobilise

2010 : Réunion ministérielle de l'Afrique orientale et australe et de l'océan Indien (AFOA-OI) avec la participation de l'Union européenne, le 7 octobre à Maurice

Engagement des Etats de l'AFOA-OI et support de l'Union européenne

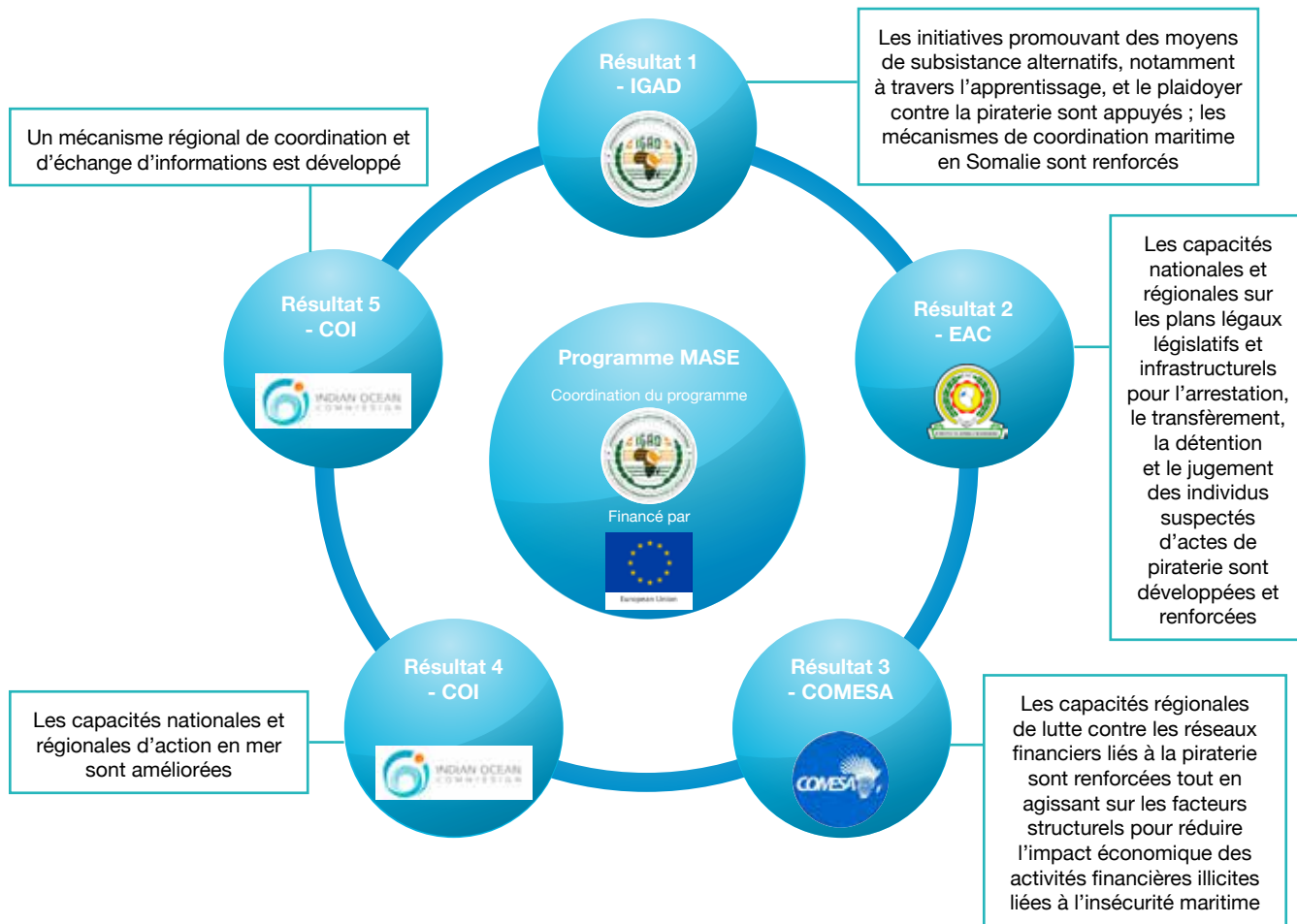
Programme régional de promotion de la sécurité maritime en AFOA-OI

Coût de la piraterie maritime dans les pays de l'AFOA-OI (2012)



Source: COMTRADE in "The Pirates of Somalia: Ending the Threat, Rebuilding a Nation", Banque mondiale, 2013

... garantir la sécurité maritime



+ partenariats avec les missions de l'UE, la FAO, l'ONUDC, Interpol...



Résultat 1 – Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)

- L'IGAD coordonne l'ensemble du programme MASE en étroite collaboration avec les organisations régionales chargées de la mise en œuvre des activités et des partenaires
- L'IGAD a activement soutenu la création et l'opérationnalisation des Comités de coordination de la sécurité maritime (MSCC) en Somalie
- Lors d'une réunion regroupant les acteurs somaliens dont les nouvellement créés MSCC, les 17 et 18 décembre 2015 à Nairobi, un jalon important a été posé au bénéfice de l'Etat fédéral somalien avec la mise en concordance des exigences en matière de sécurité maritime entre les différents acteurs.

Les tâches pour le MSCC incluent :

- Développement des capacités somaliennes pour accéder aux ressources marines et suivi de la sécurité maritime
- Appui aux réformes en matière de sécurité maritime notamment en ce qui concerne les forces de l'ordre, la sûreté en mer, l'intervention et la réhabilitation, la recherche et le sauvetage en mer
- Etablissement des structures chargées de la gouvernance maritime et suivi des progrès ; développement des infrastructures et services maritimes de base dont ports, douanes, immigration...
- Six rapports mensuels soumis au Groupe de travail sur le renforcement des capacités du Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes
- L'IGAD supervise et appuie la mise en œuvre de la composante « moyens de subsistances alternatifs » par la FAO

Partenariat avec la FAO

L'Initiative « Stop à la piraterie : alternatives pour les jeunes des communautés côtières du Puntland, du Galmudug et de Mogadiscio » est mise en œuvre à travers le résultat 1 du programme MASE.

Ce projet contribue à doter les jeunes de compétences professionnelles durables afin qu'ils puissent accéder aux ressources marines, notamment celles issues de la pêche, et ainsi créer une valeur ajoutée à la filière commerciale locale.

Il est attendu que cette activité améliore les conditions de vie en ouvrant des opportunités professionnelles aux jeunes qui pourraient être enrôlés dans des actions de piraterie. Les activités du projet permettront aux foyers de mieux résister aux pressions externes et ainsi d'être moins enclins à s'engager dans des activités illicites.

Résultat 2 – Communauté d'Afrique de l'Est (EAC)

Investigations	• Le Centre régional médico-légal (CRML) a reçu un système intégré d'identification balistique qui sera utilisé à la fois pour la formation et les examens balistiques de référence • Trois experts du CRML ont participé à la formation en gestion et questions techniques avec le Laboratoire de science médico-légales de Maurice. Ce dernier a également fourni une assistance technique au CRML pour l'élaboration d'un plan stratégique.
Réformes en milieu pénitentiaire	• La « Rwanda Peace Academy » a appuyé une formation régionale basée sur les normes des Nations unies • 10 officiers de la région ont bénéficié d'une formation sur site d'un mois à Maurice • 30 officiers de la région ont effectué des visites de terrain dans des sites de références au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie
Renforcement des capacités de poursuite et judiciaire	• 20 officiers ont suivi le programme de formation des formateurs à Mombasa basée sur un cursus sur mesure élaboré par l'Australian National University avec le soutien de l'ONUDC. Les bénéficiaires organisent ensuite des formations au niveau national

L'ONUDC à travers son Programme sur la criminalité maritime mondiale intervient depuis 2013 dans la mise en œuvre du Résultat 2 du programme MASE pour un développement des systèmes nationaux de justice pénale au Kenya, Maurice, Seychelles et Tanzanie afin de sanctionner les crimes et actes de piraterie maritime en vertu de l'Etat de droit.

L'ONUDC a fourni des interprètes et une défense juridique afin de garantir l'équité des procès, la mise à niveau des établissements pénitentiaires, la formation universitaire accréditée, l'orientation des politiques dans les domaines de la justice pénale (police, procureurs, juges et prisons) ainsi que le transfert des prisonniers et des vols de rapatriement.

À ce jour, 318 personnes ont été jugées pour des actes de piraterie au Kenya, Maurice et Seychelles, avec le soutien de l'ONUDC; 96 ont été transférées pour purger leur peine en Somalie tandis que 98 ont été rapatriées en Somalie après la fin de leur peine. L'ONUDC renforce également la coopération régionale pour lutter contre la criminalité maritime au travers du Forum de l'océan Indien sur la criminalité maritime et le réseau de ses procureurs.

RÉSULTAT 3 – COMESA

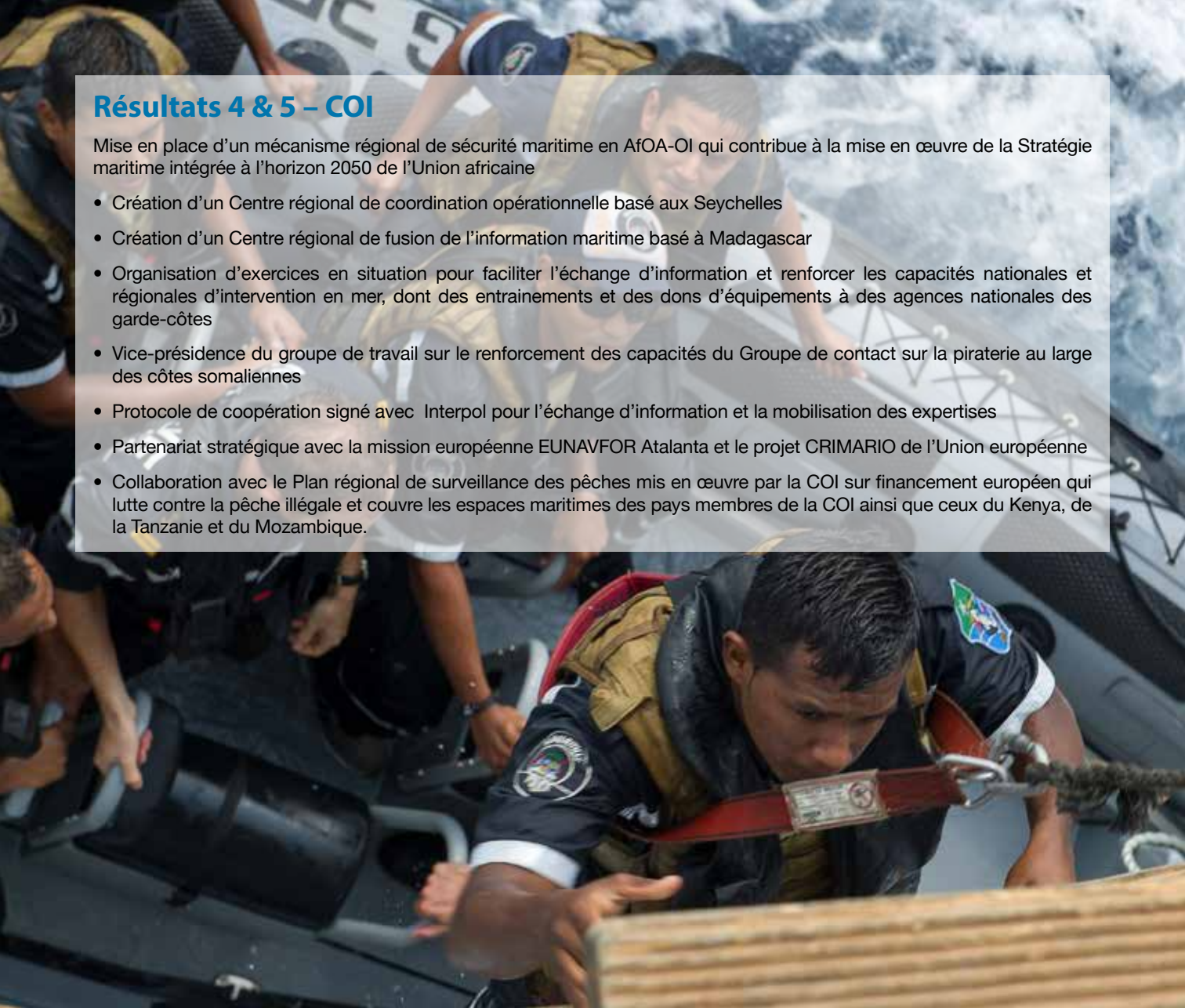
Interrompre les flux financiers illicites et lutter contre le blanchiment d'argent pour répondre à la sécurité maritime à tous les niveaux :

- Le COMESA aide un pays à se joindre à un organisme régional de type GAFI (Groupe d'action financière)
- Appui aux 3 cellules de renseignement financier (CRF) pour leur adhésion au Groupe Egmont
- Sensibilisation de plus de 500 agents provenant de diverses entités entre septembre 2015 et juillet 2016 à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC /FT) pour renforcer la capacité d'analyse des CRF
- 45 analystes des CRF ont reçu une formation sur l'analyse fondamentale et stratégique
- Le COMESA a aidé une CRF à améliorer la capacité d'analyse en fournissant du matériel informatique et des logiciels, serveur, générateur de secours pour assurer une alimentation ininterrompue, un système de sécurité et une formation pour les utilisateurs des TIC.
- Formation in situ, au sein d'une CRF de la région, de trois fonctionnaires d'un pays engagé dans le programme MASE et appui à l'identification du modèle de CRF que leur pays devrait mettre en place.
- Soutien à un pays de la région pour la mise en place d'une CRF
- Renforcer et soutenir la coopération entre les institutions au niveau régional
- Le COMESA aide actuellement deux pays en vue de modifier leurs lois LBC/ FT.
- 2 pays se sont engagés à élaborer des directives de LBC / FT sectorielles afin de promouvoir la culture de la transparence, de l'intégrité et du reporting.
- Le COMESA a identifié les besoins en capacité de plusieurs Services nationaux de répression (SNR), y compris la police, la justice, le ministère public, les douanes et les services fiscaux.
- INTERPOL qui aborde la question des capacités d'enquête a identifié l'état d'avancement dans deux pays alors que des discussions ont eu lieu avec les autres pays les invitant à se mettre d'accord sur un calendrier. Un large éventail de SNR de tous les pays ont reçu une formation sur le modèle idéal de SNR dans la lutte contre le blanchiment d'argent et autres crimes organisés.

Résultats 4 & 5 – COI

Mise en place d'un mécanisme régional de sécurité maritime en AfOA-OI qui contribue à la mise en œuvre de la Stratégie maritime intégrée à l'horizon 2050 de l'Union africaine

- Création d'un Centre régional de coordination opérationnelle basé aux Seychelles
- Création d'un Centre régional de fusion de l'information maritime basé à Madagascar
- Organisation d'exercices en situation pour faciliter l'échange d'information et renforcer les capacités nationales et régionales d'intervention en mer, dont des entraînements et des dons d'équipements à des agences nationales des garde-côtes
- Vice-présidence du groupe de travail sur le renforcement des capacités du Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes
- Protocole de coopération signé avec Interpol pour l'échange d'information et la mobilisation des expertises
- Partenariat stratégique avec la mission européenne EUNAVFOR Atalanta et le projet CRIMARIO de l'Union européenne
- Collaboration avec le Plan régional de surveillance des pêches mis en œuvre par la COI sur financement européen qui lutte contre la pêche illégale et couvre les espaces maritimes des pays membres de la COI ainsi que ceux du Kenya, de la Tanzanie et du Mozambique.



3^{eme} Réunion ministérielle de l'Afrique orientale et australe et de l'océan Indien (AfOA-OI) pour la promotion de la sûreté et la sécurité maritimes régionales

Déclaration des ministres et hauts représentants des pays de l'AfOA-OI sur la sûreté et la sécurité maritimes régionales

Dite « Déclaration de Djibouti sur la sûreté et la sécurité maritimes en AfOA-OI »
Djibouti, 15 Mai 2016



A. Préambule

Les ministres et hauts représentants de la République de Djibouti, de l'Union des Comores, de la République du Kenya, de la République de Madagascar, de la République des Seychelles, du Gouvernement fédéral de Somalie, et de la République fédérale démocratique d'Ethiopie se sont rencontrés à Djibouti le 15 mai 2016.

Ettaient présentes les organisations régionales de l'AfOA-OI, à savoir le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Commission de l'océan Indien (COI). La Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) et l'Association de gestion des ports de l'Afrique orientale et australe (PMAESA) ont assisté à la réunion en tant qu'observateurs. De plus, d'autres organisations étaient aussi présentes : l'Union européenne, l'Organisation maritime internationale, l'Agence africaine de sûreté et de sécurité maritime (AMSSA).

La 3ème réunion ministérielle de l'AfOA-OI pour la promotion de la sûreté et de la sécurité maritimes a adopté la présente "Déclaration de Djibouti sur la sûreté et la sécurité maritimes en AfOA-OI" qui identifie les priorités majeures pour la sûreté et la sécurité maritimes de long terme qui ouvrent la voie au développement durable dans la région.

B. Contexte

1. **Notant** que l'insécurité maritime liée à la piraterie encourageait les Etats de la région et la Communauté Internationale, ayant des intérêts majeurs dans la zone, à contribuer aux actions contre la piraterie et pour la sécurité maritime en région d'AfOA-OI.

2. **Félicitant** le Conseil de Sécurité de l'ONU pour la Résolution 1851 du 18 décembre 2008 qui encourageait « tous les États et organisations régionales qui luttent contre la piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes à mettre en place un mécanisme de coopération internationale pour servir de point de contact commun entre les États et entre ceux-ci et les organisations régionales et internationales touchant à tous les aspects de la lutte contre la piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes ».

3. **Appréciant** l'efficacité du Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes (GCPCS), une pierre angulaire majeure de la réponse, créée dans la foulée de la Résolution 1851 de l'ONU, et **notant** néanmoins que le nombre de défis et de questions qui exigent qu'on y porte attention a été réduit.

4. **Réaffirmant** que la Stratégie maritime africaine intégrée à l'horizon 2050 de l'Union Africaine (SMAI) offre une base solide pour la sûreté et la sécurité maritimes et pour une économie bleue durable et convenant que les Organisations régionales de l'AfOA-OI contribuent à la mise en œuvre efficace de cette stratégie continentale.

5. **Considérant** que la Stratégie et le Plan d'Action Régional d'AfOA-OI contre la Piraterie et sur la Sécurité Maritime à la 2ème Réunion Ministérielle tenue à Maurice le 7 Octobre 2010, fournissait un excellent cadre pour que les pays de la région et les Organisations Régionales puissent apporter leur réponse individuellement et collectivement, et **rappelant** le Communiqué Conjoint de cette 2^{ème} Réunion ministérielle.

6. **Rappelant** le principe de coopération contre la piraterie qui prévalait à la signature du **Code de Conduite de Djibouti** en 2009 regroupant 21 pays de l'Océan Indien Occidental et du Golfe d'Aden, et **rappelant** que le Code de Conduite de Djibouti prend en compte et promeut entre autres, la mise en œuvre des résolutions de l'ONU y afférent.

7. **Reconnaissant** le progrès significatif dans la mise en œuvre de la Stratégie AfOA-OI de 2010 par les Etats-membres, les Organisations Régionales d'AfOA-OI (**la COMESA, l'EAC, l'IGAD et la COI**) avec le soutien de la Communauté Internationale, en particulier l'Union Européenne (UE) bailleur du Programme MASE.

8. **Réaffirmant** la valorisation de la mobilisation régionale en AfOA-OI, et des importantes réalisations telles que la mise en place de centres de régionaux de partage d'information et des centres de coordination opérationnelle sous le Programme MASE et le Code de Conduite de Djibouti.

9. **Notant** que la menace de piraterie persiste en dépit de la diminution drastique des actes de piraterie et le fait qu'aucune attaque de pirates de grande échelle n'ait été un succès depuis 2012, et **soulignant** que la région AfOA-OI est à un carrefour en terme de réponse de contre-piraterie dans la Corne de l'Afrique, en particulier concernant la baisse de participation de la Communauté Internationale dans la contre-piraterie.

10. **Reconnaissant** les projets actuels de renforcement de capacité sous le Code de Conduite de Djibouti, et ses activités de formation incluant le Centre de Formation Régional de Djibouti (CFRD) et le Forum de Crime Maritime de l'Océan Indien de l'UNODC. Reconnaissant

également la contribution des projets CRIMARIO, MASE et EUCAP Nestor UE ainsi que d'autres initiatives plus larges dans le renforcement des capacités en matière de sécurité maritime.

11. **Notant** que les Etats AfOA-OI prennent des politiques et mesures clés pour développer leur capacité maritime avec le soutien des Organisations Régionales.

12. **Reconnaissant** le besoin de combattre toutes formes de menaces maritimes et crimes tels que, la pêche illicite (INN), les déversements toxiques, la traite des humains, le trafic de stupéfiants entre autres...

13. **Notant** le cas particulier de la Somalie où des actions prioritaires ont été prises et planifiées. **Prenant note** que l'Evaluation Nationale des Menaces a été entreprise et partagée avec les Etats régionaux en décembre 2015. **Notant** la finalisation de la Politique de Sécurité Nationale par le Vice Premier-Ministre et **reconnaissant** que, concernant la Gouvernance Maritime en Somalie, le Comité de Coordination de Sécurité Maritime (CCSM) soutenu par le Programme MASE a été mis en place et approuvé par le Conseil des Ministres pendant que l'administration maritime a été établie et les Lois des Garde-Côtes promulguées. **Notant** qu'un important travail a été initié pour la mise en place du renforcement du droit maritime, la sûreté et la sécurité maritimes, la réaction et la récupération en mer, et l'économie maritime.

14. **Reconnaissant** que la Stratégie AfOA-OI de 2010 a permis aux Organisations Régionales et aux Etats Membres avec un cadre global pour renforcer les capacités et l'échange d'information, pour lutter contre la piraterie et la sécurité maritime dans

l'immédiat, le court, le moyen et le long terme, et a permis la promotion de partenariats intra- Africains et internationaux et la coopération régionale, la protection de la souveraineté, de contrer la criminalité en mer et les infrastructures associées, et assurant la gouvernance environnementale.

15. **Notant** en particulier que la Stratégie AfOA-OI de 2010:

- a. A permis la mobilisation des moyens, le développement des ressources humaines, des mesures contre le blanchiment d'argent, et le développement d'une législation harmonisée, les procédures et instruments pour lutter contre la piraterie.
- b. A permis à la COMESA de promouvoir la coopération régionale pour combattre le blanchiment d'argent et les activités financières illicites, de renforcer les capacités des Unités de Renseignement Financier et les Autorités Policières et de soutenir le développement des lois et réglementations;
- c. A permis à l'EAC de renforcer les Systèmes de Justice Pénale, la capacité de capturer, arrêter, détenir, enquêter, poursuivre et emprisonner les pirates condamnés; et renforcer la capacité des Etats et de leurs institutions et toutes parties prenantes à aborder les crimes relatifs à la piraterie.

16. **Reconnaissant** la contribution de la Région SADC à réduire les menaces maritimes et autres manifestations à travers l'adoption d'une Stratégie de Sécurité Maritime et un Plan d'Action régional de même qu'une Stratégie Régionale d'Anti-Terrorisme récemment adoptée.

17. Reconnaissant le travail des pays membres du PMAESA qui contribue à la sûreté et à la sécurité maritimes et la protection de l'environnement sont appelés à collaborer et contribuer à la Stratégie AfOA-OI.

18. **Réitérant** le besoin de la région AfOA-OI de renforcer ses capacités à combattre les délits financiers illicites en relation à la piraterie et d'autres crimes transnationaux, et **conscients** que les motivations financières sont les facteurs propagateurs des crimes financiers maritimes.

19. **Appréciant** les efforts faits par la COMESA pour soutenir les Etats Membres à se conformer aux normes mises en place par Le Groupe de Travail d'Action Financière et pour renforcer les capacités des Cellules de Renseignement Financier et des Autorités Policières pour s'assurer que les systèmes et structures soient en place pour identifier, enquêter et poursuivre les crimes de blanchiment d'argent, et **notant** que de tels efforts réduiront efficacement la capacité des criminels et réduiront aussi leurs motivations.

20. **Notant** que la Stratégie Maritime Intégrée de 2030 de l'IGAD et son Plan d'Implémentation d'Action associé ont été validés en décembre 2015.

21. **Appréciant et reconnaissant** la contribution des Forces Maritimes Combinées menées par les USA, l'Opération « Ocean Shield » de l'OTAN et l'EUNAVFOR Atalanta de l'UE à réduire la piraterie.

22. **Appréciant** l'engagement des Partenaires Internationaux dans le soutien des actions Nationales et Régionales dans la Région AfOA-OI, telles que l'Union Européenne, l'Organisation Maritime Internationale, l'EUCAPNESTOR, UNODC, Interpol, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)

C. Décisions

Les Ministres et Hauts Représentants participant à la 3^{ème} Réunion Ministérielle AfOA-OI

1. **Réaffirment** l'importance pour la région d'assumer ses responsabilités pour la protection de ses eaux, y-compris contre la pêche illicite INN et le déversement de matériaux toxiques.
2. **Réitèrent** leur engagement politique de combattre toutes formes de crimes maritimes et d'aborder les questions de mesures de sécurité en mer.
3. **Réaffirment** leur engagement à soutenir la mise en œuvre des Stratégies Maritimes des Organisations Régionales en ligne avec les «SMAI » de 2050 de l'UA et la Charte du Transport Maritime de l'UA.
4. **Réaffirment** leur soutien aux programmes en cours et activités qui contribuent à améliorer les capacités nationales et régionales.

Et,

Concernant la piraterie

5. **Appellent** la Communauté Internationale à revoir le mandat GPCPS pour envisager d'inclure d'autres menaces à la sécurité maritime et crimes transnationaux organisés, en particulier les crimes relatifs à la pêche, en maintenant l'accent régional actuel sur la Somalie, la

Corne de l'Afrique et la région Océan Indien Occidental. **Appellent** l'ONU et la Communauté Internationale à continuer le renforcement des capacités des Institutions du Gouvernement Fédéral de Somalie et de ses Etats régionaux pour aborder les causes fondamentales de la piraterie et des autres crimes maritimes.

Et,

Allant au-delà de la piraterie pour aborder toutes formes de menaces et crimes maritimes

6. **Soutiennent** l'extension de mandat du Code de Conduite de Djibouti.
7. **Reconnaissent** la Stratégie Maritime Intégrée de 2030 de l'IGAD comme un des piliers contribuant à l'architecture de la sécurité maritime d'AfOA-OI.
8. **Demandent** à l'UA la création d'une Stratégie régionale AfOA-OI pour l'opérationnalisation des SMAI, en prenant en considération les initiatives globales de sécurité maritimes et les actions de renforcement de capacités incluant la transmission rapide des meilleures pratiques, leçons apprises et idées.

9. **Demandent** aux Membres Etats d'AfOA-OI de continuer à contribuer à la pleine participation du Gouvernement Fédéral de Somalie aux larges procédés d'intégration régionale incluant la mise en place d'un «VMS» régional, de mécanismes régionaux et d'outils pour la pêche INN.

10. **Invitent** la Communauté Internationale à soutenir la capacité régionale maritime et à participer à la mise en place du Mécanisme Régional de Surveillance Maritime sous le Programme MASE financé par l'UE à travers l'opérationnalisation du Centre Régional de Fusion des Informations Maritimes à Madagascar et le Centre Régional de Coordination des Opérations aux Seychelles.
11. **Recommandent** qu'un Centre national de fusion des informations et un Centre national pour les opérations en mer soient établis en Somalie.
12. **Recommandent** Aux Membres Etats de continuer à renforcer les capacités maritimes nationales vers une capacité régionale minimum sur le court, moyen et long terme.
13. **Exhortent** la région à mobiliser des moyens additionnels pour soutenir le respect des lois dans la mesure où les activités financières délictueuses peuvent être efficacement abordées seulement si toutes les parties prenantes concernées sont dans un environnement où les capacités d'enquêtes, de poursuites et de recouvrement des actifs sont relativement faibles.
14. **Exhortent** la COMESA et les Organisations Régionales d' AfOA-OI à étendre le renforcement des capacités à quelques arrière-pays pour s'assurer que le crime n'avance pas à l'intérieur du pays et donc réduise tout gain tiré de crime financier transcendant les frontières internationales.
- 15 **Reconnaissant** le lien entre les voies navigables intérieures et les façades maritimes de la Région AfOA-OI en ligne avec la définition des «AIMS » de 2050.
16. S'appuyant sur la Stratégie maritime intégrée de l'Union africaine à l'horizon 2050 et sur la Charte du Transport Maritime de l'UA aussi bien que sur les accomplissements actuels du programme MASE, **la Réunion ministérielle accepte** d'avancer vers un développement durable de la région AfOA-OI en mettant en place une architecture de sûreté et de sécurité maritime, et **recommande** l'élaboration d'une nouvelle stratégie complète et intégrée AfOA-OI pour la Sûreté et la Sécurité Maritimes qui mette l'accent sur le renforcement des capacités techniques sur les cinq piliers suivants:
- Gouvernance et Réglementation Maritime
 - Sûreté et Sécurité Maritime et Examen Judiciaire/ Financier
 - Economie Bleue Maritime et Infrastructure Maritimes Critiques
 - Développement des Moyens Maritime Humain et Technique
 - Protection Environnementale Marine et gestion Durable.

Adoptée le 15 mai 2016 à Djibouti



Crédits photo

Page 1 « Beyond Piracy » : © Farah Abdi Warsameh – AFP

Résultat IGAD : © AFP – in Danika Gloege, « Somali Pirates : Vigilantes of the Sea », 14 Nov 2015 - wordpress.clarku.edu

Résultat EAC: © EAC – Programme de mentorat par des officiers de la prison Ukonga de Tanzanie auprès de la prise Shimo La Tewa de Mombasa au Kenya

Résultat COMESA : © Money laundering – free image

Résultats COI : © Marine nationale française – 16 Officiers des garde-côtes de Maurice formés aux meilleures pratiques d'intervention en mer par EUNAVFOR Atalanta

Programme MASE



Financé par
l'Union européenne

Un partenariat solide en faveur d'un espace maritime sûr et sécurisé

Contacts

IGAD	M. Ahmed Hersi, Coordonnateur régional du programme : ahmed.hersi@igad.int – www.igad.int
EAC	M. Leonard Onyonyi, Coordonnateur EAC MASE: LOnyonyi@eachq.org – www.eac.int
COMESA	Mme Dalitso Bonongwe, Coordonnatrice COMESA MASE : DBonongwe@comesa.int – www.comesa.int
IOC	M. Raj Mohabeer, Coordonnateur COI MASE : raj.mohabeer@coi-ioc.org – www.coi-ioc.org